

view

Magazine annuel 2026

ASA-SVV



view

Chère lectrice, cher lecteur,

Fin mai 2025, le village valaisan de Blatten a été enseveli à la suite d'un éboulement. En quelques minutes à peine, les habitants ont vu l'œuvre de toute une vie détruite.

Si une catastrophe comme celle du Lötschental prouve une fois de plus qu'il n'est jamais possible d'éliminer totalement tous les risques, elle illustre aussi le bon fonctionnement de l'assurance suisse des dommages naturels, même en cas d'événements de taille.

Dans ce rapport annuel, nous abordons la question de l'assurabilité dans l'absolu, pas uniquement celle des événements naturels. Le secteur de l'assurance est sans cesse confronté à de nouveaux défis. Dans ce VIEW, nous en abordons deux plus en détail: les évolutions technologiques et la multiplication des absences pour maladie.

En ces temps d'incertitude, accentuée par des tragédies comme celles de Blatten et de Crans-Montana, le besoin de stabilité se fait de plus en plus pressant. Cette responsabilité ne saurait néanmoins être déléguée trop hâtivement à l'État. Si celui-ci fixe le cadre, la stabilité naît uniquement de l'interaction entre l'État, l'économie et la société.

Jan Mühlethaler
Directeur des affaires publiques et de
la communication de l'ASA



L'avancée de
l'assurabilité
renforce la
responsabilité
individuelle et
décharge l'État.

dossier

Lorsque les risques sont pris en charge sur le plan privé, les entreprises et les particuliers assument leur responsabilité. Quand l'assurance privée couvre les risques, elle décharge l'État tant au niveau financier qu'organisationnel.

06

Assurabilité et aide diligente

10

Effondrement à Blatten et autres risques naturels

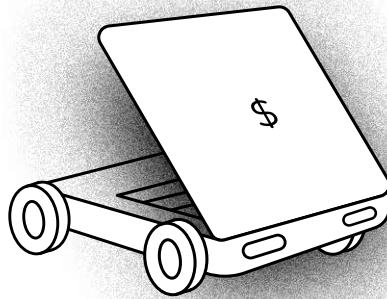
20

Avantages d'un parlement de milice



14

Véhicules automobiles à la complexité accrue



16

Les défis de la multiplication des arrêts de travail

sommaire

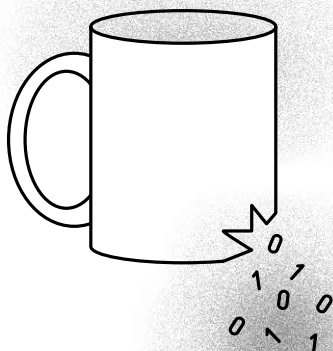
24

De la réglementation
avec mesure



26

Le potentiel de la
Cybersécurité pour
les PME



28

Cohabitation inter-
générationnelle

32

Assurer les
exportations en ces
temps incertains

34

Rapport d'activité
de l'ASA

40

Nos 73 compagnies
membres

42

Organes de l'associa-
tion et centre opéra-
tionnel de l'ASA

Date de parution: 19 juin 2026
Assemblée générale 2026 de l'ASA

VIEW online



Le magazine annuel
VIEW est disponible en
ligne sous:
svv.ch/fr/view26

Ce que les crises nous apprennent sur l'assurabilité

Stefan Mäder et Urs Arbter reviennent sur les catastrophes à Blatten et Crans-Montana, les mesures réglementaires prises après la chute de Credit Suisse et les dernières avancées en assurance maladie complémentaire.

Interview: Sibylle Zumstein et Jan Mühlethaler; photos: Lea Meienberg



Stefan Mäder
Président de l'ASA

L'éboulement tragique survenu à Blatten en 2025 reste gravé dans les mémoires. Pourquoi cet événement est-il si marquant?

Stefan Mäder: Un village entier a été enseveli lors de l'effondrement d'un glacier. La force de la nature s'est avérée écrasante. C'était un moment particulièrement émouvant.

Pour le secteur de l'assurance, Blatten met en évidence deux choses: premièrement, la prévention a fonctionné. Une technologie de surveillance moderne et une longue expérience des zones montagneuses à risque ont permis de procéder à l'évacuation de ce village du Lötschental deux semaines avant l'éboulement. Le fait qu'il faille néanmoins déplorer la perte d'une vie humaine reste tragique.

Deuxièmement, la bonne collaboration entre les autorités, les services de secours et les assureurs s'est avérée cruciale. Lorsque la prévention atteint ses limites, il faut pouvoir compter sur des structures efficaces en cas d'urgence. Un parallèle peut être tiré entre l'éboulement de Blatten et le tragique incendie de Crans-Montana: des causes différentes, mais la même mise à l'épreuve du sens des responsabilités, de l'efficacité de la coordination et de la fiabilité des interventions.

Urs Arbter: Le secteur de l'assurance a démontré sa capacité d'action. En l'espace de quelques mois, des moyens considérables ont été réunis pour indemniser les dommages assurés. Cela atteste de notre faculté à mettre rapidement des liquidités à disposition, y compris en cas de catastrophes

naturelles majeures. Cette rapidité d'intervention est très précieuse pour les personnes sinistrées comme pour l'économie régionale touchée.

Quels enseignements votre association a-t-elle tirés de Blatten?

UA: Que notre organisation de crise fonctionne plutôt bien dans l'ensemble. En quelques heures, nous avons réussi à convoquer les instances concernées, à engager une concertation avec nos membres et à établir le contact avec les autorités compétentes.

C'est précisément en cas d'événements exceptionnels que des attributions claires, des processus décisionnels courts et une communication coordonnée font toute la différence. Cette capacité de coordination n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat de structures bien rodées et de responsabilités explicitement définies.

Quelles particularités a-t-il fallu respecter?

SM: À Blatten, deux réalités se sont heurtées. D'un côté, il y a des contrats d'assurance aux conditions bien définies, dont nous respectons scrupuleusement la teneur. De l'autre, des attentes qui, au regard du caractère exceptionnel de la situation, excèdent le cadre convenu contractuellement.

Le sol, par exemple, n'était pas assuré. En effet, personne n'avait imaginé jusqu'ici qu'il puisse disparaître. De même, l'assureur ne peut pas prendre en charge une perte d'exploitation sans couverture correspondante. Les assureurs ne peuvent indemniser que ce qui a été convenu contractuellement. Toute prestation excédentaire s'inscrirait au détriment du reste du collectif

d'assurés. La solidarité fonctionne uniquement si les mêmes règles s'appliquent à tous.

La nouvelle année a commencé par le tragique incendie de Crans-Montana. Quel rôle les assureurs jouent-ils pour la suite des événements?

UA: Cet incendie meurtrier a profondément secoué l'ensemble de notre secteur. Nous avons néanmoins dû agir rapidement afin d'apporter une aide diligente et sans tracasseries administratives aux personnes directement touchées.

Les assurances sociales sont intervenues tout de suite: l'assurance-accidents obligatoire (LAA) prend en charge les soins médicaux des victimes salariées. Celles non assurées au titre de la LAA relèvent de l'assurance-maladie obligatoire avec couverture accidents. Les ressortissants étrangers titulaires d'une carte européenne d'assurance maladie ont également droit à la prise en charge des soins médicaux nécessaires. En collaboration avec l'association des assureurs-maladie prio.swiss, nous nous sommes efforcés d'échanger le plus rapidement possible avec l'Office fédéral de la santé publique et, notamment, de coordonner les prestations d'assurance.

En parallèle, des clarifications complexes en matière de responsabilité sont en cours: qui est responsable – l'exploitant, le propriétaire, la commune ou d'autres parties prenantes encore? Les tribunaux devront trancher ces questions avant que les assurances responsabilité civile ne puissent intervenir. L'essentiel, c'est que les soins médicaux soient assurés indépendamment de la question de la responsabilité.



Urs Arbter
CEO de l'ASA



Cities at risk

of natural catastrophes
 significantly. From an average
 in the 1980s, it rose
 in the 1990s. Over the
 economic losses grew to an
 USD 182bn.

In 2013, the Rockefeller Foundation
 and other partners launched the "100
 Resilient Cities" (100RC) initiative. The Rock
 Foundation committed USD 100m
 to 100 cities around the world to hire
 a Chief Resilience Officer (CRO).

400
 cities applied to participate
 in the 100RC initiative.

81
 cities have
 been approved
 for the wor

Dans le canton du Valais, l'assurance immobilière n'est pas obligatoire. Après l'incendie, des voix se sont élevées en faveur de l'introduction d'une obligation en la matière. Cette réaction est-elle légitime?

SM: Dans ce débat, beaucoup de choses sont mélangées. L'assurance immobilière fonctionne de manière fiable – qu'il s'agisse d'une assurance souscrite auprès d'un assureur privé ou d'un établissement monopoliste cantonal. Que les assureurs immobiliers puissent être privés ou cantonaux, cela relève de l'histoire de notre pays. Il est important de savoir que l'assurance immobilière peut également être déclarée obligatoire dans les cantons organisés autour d'acteurs de droit privé. Une obligation signifie simplement que tout le monde doit alors souscrire une assurance. La question de savoir si un canton souhaite introduire une obligation en matière d'assurance immobilière doit toutefois être tranchée par le canton lui-même. Nous sommes absolument convaincus que les prestataires privés sont les plus à même de mettre cela en œuvre. En effet, la concurrence favorise l'innovation et la qualité des produits.

Ce qui a dysfonctionné à Crans-Montana n'a d'ailleurs rien à voir avec le modèle d'assurance, mais relève surtout du non-respect de l'application des prescriptions de protection incendie en vigueur en

Suisse. Celles-ci sont complexes et très lourdes à mettre en pratique. Leur application relève de la responsabilité des cantons.

Une grande partie des travaux de l'association porte sur l'évolution de la réglementation. Cela a également été le cas après l'effondrement de Credit Suisse qui s'est traduit par une vague de dispositions réglementaires. Pourquoi considérez-vous certains nouveaux instruments d'un œil critique?

UA: Les banques et les assureurs appliquent des modèles économiques différents. Les assureurs se financent par le biais des primes, investissent sur le temps long et peuvent s'appuyer sur des réserves conséquentes. Le test de solvabilité moyen en Suisse s'élève à 246 pour cent environ et est donc nettement supérieur aux 100 pour cent requis. La réglementation existante est efficace.

Ce qui nous préoccupe, c'est un traitement indifférencié de tous les établissements financiers, quels qu'ils soient. Nous ne devons pas devenir les victimes collatérales de la crise bancaire. Nous considérons en particulier d'un œil critique la compétence en matière d'amendes revendiquée par l'Autorité de surveillance. Surveiller le marché et prononcer des sanctions doivent rester deux missions clairement séparées.

SM: Par ailleurs, il faut que la réglementation tienne compte des spécificités suisses, et non des réponses apportées ailleurs dans le monde. Notre système politique repose sur le consensus, la coopération et le respect mutuel. Telle est la clé du succès de notre place économique et nous devons la préserver.

L'association est également très active dans le domaine de l'assurance maladie complémentaire. Quels résultats ont été obtenus?

UA: La restructuration des conventions de prestations a marqué une étape importante: Plus de 1700 conventions ont été renégociées. À l'heure actuelle, pratiquement 100 pour cent d'entre elles sont transparentes et intelligibles. Les clients sont ainsi mieux à même de bien comprendre les décomptes de prestations, d'autant que cela améliore aussi les échanges entre le secteur de l'assurance et les prestataires de soins. Pour les personnes assurées, l'intérêt est évident: les prestations sont indiquées de manière claire et les tarifs présentés en toute transparence. ●

L'entretien dans son intégralité



Lisez la version
intégrale en ligne.
svv.ch/fr/node/6229



Surmonter les risques naturels: le cas de Blatten

L'effondrement du glacier du Birch a enseveli
90 pour cent du village de Blatten. Les assureurs
ont réagi avec diligence.

Texte: Lisa Schaller

Il y a des événements qui divisent inexorablement le cours du temps entre un «avant» et un «après». Blatten en constitue un exemple flagrant.

«Avant», Blatten, dans le Löt-schental, était un village de 300 habitants, avec des maisons traditionnelles valaisannes, une église, des résidences secondaires et une économie vivant du tourisme.

«Nous souhaitons soulager la population des soucis financiers les plus urgents et réduire la pression du temps.»

Claudia Brudermann, présidente de la commission des dommages naturels



«Après», après que des éboulis accumulés pendant de longues années sur le glacier du Birch aient déclenché une avalanche de glace, de boue et de roches qui s'est abattue le 28 mai sur la vallée, 90 pour cent du village se sont retrouvés ensevelis sous des mètres cubes de débris.

Comment surmonter une telle catastrophe? C'est la question que se sont posée dès le lendemain les neuf membres de la Commission des dommages naturels (Commission DN, voir encadré). Ils le savent bien, l'avenir de Blatten dépendra aussi du respect par les assureurs des engagements qu'ils auront pris. «Un village entier a été rayé de la carte en quelques minutes. Nous avons tous parfaitement conscience qu'il nous fallait prendre des décisions

pragmatiques assez rapidement, ceci sous le regard attentif de l'opinion publique», explique Veit Wendenburg à propos de la période qui a immédiatement suivi l'événement. En sa qualité de membre de la Commission DN et de responsable régional pour le canton du Valais, c'est lui qui était en liaison avec la cellule de crise communale, recueillait les demandes et en assurait la coordination. En charge de la responsabilité civile et des assurances de choses à la Vaudoise, il répondait aussi aux questions des sinistrés lors des réunions organisées sur le terrain avec les assurés. «Le fait que Veit ait pu être notre porte-parole directement sur les lieux à Blatten a certainement été un atout», confirme Claudia Brudermann. Représentante de la Mobilière, elle préside la Commission DN depuis dix ans et a apprécié de pouvoir compter sur une équipe bien rodée dans ce contexte si particulier. «Durant toute cette période, nous n'avons eu de cesse de nous concerter étroitement et d'agir dans le même sens.»

Pour relever ces défis hors normes, la Commission DN s'est voulue pragmatique et a très vite décidé de verser aux sinistrés 75 pour cent de la somme assurée pour les bâtiments à titre d'acompte ainsi que d'assouplir les règles concernant le délai et le lieu de reconstruction, condition préalable au versement des 25 pour cent restants. «Nous souhaitons soulager la population des soucis financiers les plus urgents et réduire la pression du temps», explique Madame Brudermann. «À la Commission DN, nous avons pour objectif d'apporter l'aide la plus rapide possible aux sinistrés de Blatten tout en respectant la teneur des contrats d'assu-



Après l'effondrement, une grande partie de Blatten s'est retrouvée sous les eaux. Les assureurs privés apportent une aide rapide et sans tracasseries administratives.

Mécanisme de compensation des dommages

La Commission des dommages naturels (Commission DN) est une instance permanente du Pool pour les dommages causés par les forces de la nature (Pool DN), un regroupement d'assureurs pour la couverture des catastrophes naturelles et l'application de mesures de prévention communes. Composée de représentantes et de représentants de neuf compagnies d'assurances affiliées au Pool DN, elle se rassemble généralement quatre fois par an. Après l'éboulement à Blatten, la Commission DN s'est réunie semaine après semaine pour coordonner les opérations et assurer une communication cohérente afin de gérer cette crise au mieux. La commission DN n'est pas habilitée à décider à la place de ses membres de leur politique d'indemnisation, mais c'est elle qui détermine les prestations qui relèvent du mécanisme de compensation du Pool DN.

rance souscrits. Nous ne voulions pas d'une «Lex Blatten», mais d'une solution qui tienne compte du caractère exceptionnel de l'événement tout en préservant l'équité au sein du collectif d'assurés.»

À Blatten, la planification de la reconstruction et de l'avenir du village bat son plein. De nouvelles énergies sortiront des décombres. Ainsi, deux hôteliers se sont associés pour lancer rapidement une offre touristique renouvelée. Financée notamment par les prestations d'assurance, elle bénéficie aussi de dons et d'aides à la promotion économique. «Paradoxalement, l'ampleur de l'événement et la consternation collective ont également exercé un effet positif: la solidarité et l'entraide étaient très palpables à Blatten», raconte

Veit Wendenburg. Il pense ici également à ceux qui perdent leur toit à la suite d'autres catastrophes naturelles moins médiatisées. «Par leur essence même, les assurances interviennent en cas de coup dur. Leur mission consiste à se mettre à l'écoute des gens et à prendre les préoccupations et les besoins de ces derniers au sérieux.» Les assurances sont là aussi pour aider à surmonter des événements tragiques. Tout comme c'est le cas à Blatten. ●

Les neuf risques naturels

Qualifié d'événement du siècle, voire du millénaire, l'éboulement de Blatten a fait la une des médias pendant des mois. En termes d'assurance, les éboulements – comme celui de Blatten – ne relèvent toutefois pas des incidents les plus coûteux de ces dernières décennies. Les statistiques du Pool suisse des dommages naturels donnent un aperçu des événements les plus dommageables et mettent en évidence quelques tendances. Elles ne constituent toutefois qu'un indicateur limité de l'évolution d'un risque naturel: des événements majeurs isolés peuvent fortement fausser le tableau à la hausse, et les tendances différer en fonction de la définition de la période prise en considération. Par ailleurs, les mesures de prévention permettent aussi d'atténuer les effets des événements naturels.

◆ Crues et inondations

Part: 53% env.*

Tendance: à la baisse

Événements majeurs:

- Crue du siècle en 2005
- Crues de 2007: Argovie, canton de Bâle-Campagne et Soleure

En Suisse, les inondations et les crues provoquent de loin les dégâts les plus importants. Les mesures de prévention engagées ces dernières années présentent un très bon rapport coût-efficacité et ont permis de contenir la part de ces dommages. Les scénarios climatiques de la Confédération laissent craindre une multiplication des épisodes de fortes précipitations. Le rythme d'instauration de mesures de prévention demeure soutenu et les systèmes d'alerte font également l'objet d'améliorations en continu.

◆ Chutes de grêle

Part: 20% env.*

Tendance: à la hausse

Événements majeurs:

- Grêle à Locarno, été 2023

Selon la plate-forme nationale «Dangers naturels» PLANAT, la Suisse est l'un des pays d'Europe les plus exposés à la grêle. Phénomène météorologique local, les chutes de grêle sont difficiles à dénombrier et à prévoir. En quelques minutes, elles peuvent causer des dégâts importants aux bâtiments et aux véhicules. Or, face à ce risque naturel, les mesures de prévention ne produisent qu'un effet limité. Les données du Pool des dommages naturels indiquent une progression des dommages dus à la grêle.

◆ Tempêtes

Part: 12% env.

Tendance: en légère hausse

Événements majeurs:

- Tempête Lothar en décembre 1999
- Violent orage à La Chaux-de-Fonds (NE) en juillet 2023

Les bâtiments, les infrastructures et les véhicules sont exposés aux coups de vent et aux tempêtes hivernales. Avec des fronts s'étendant souvent sur plusieurs centaines de kilomètres, celles-ci provoquent généralement des dommages importants. Plus localisés, les orages accompagnés de fortes rafales ne sont pas en reste.

◆ Éboulements, chutes de pierres et glissements de terrain

Part: 7% env.

Tendance: stable

Événements majeurs:

- Effondrement à Blatten en 2025

Si les éboulements, les chutes de pierres et les glissements de terrain prennent parfois une ampleur considérable, comme ils se produisent souvent dans des zones moins peuplées, leur impact en termes de dommages assurés reste minime. Ces risques pourraient s'accroître à l'avenir avec le dégel du pergélisol, comme en témoigne probablement l'effondrement du glacier du Birch à Blatten.

◆ Avalanches et pression de la neige

Part: 2% env.

Tendance: stable

Événements majeurs:

- Le «terrible hiver» de 1950/51

Les adeptes des sports d'hiver sont souvent les premières victimes des avalanches. Les dommages aux bâtiments et aux infrastructures sont toutefois rares de nos jours, notamment parce que la Suisse a su tirer les leçons du passé et perfectionner ses mesures de protection.

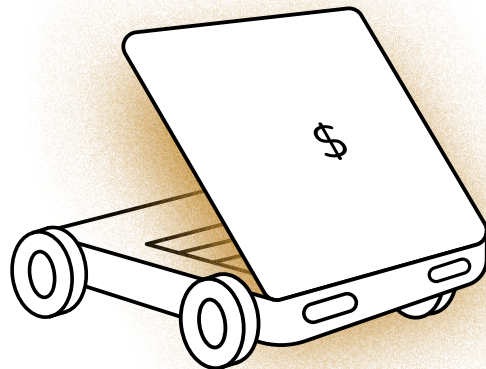
◆ Ne relèvent d'aucun de ces risques

Part: 6% environ

* Part entre 2001 et 2025

Tremblements de terre

Si les séismes sont rares en Suisse, ils peuvent néanmoins provoquer des dégâts considérables. Le risque sismique ne relève pas de l'assurance des dommages naturels. Mais est facilement assurable par nombre de produits d'assurance. Aujourd'hui, 21 pour cent des valeurs immobilières en Suisse sont couvertes en cas de tremblement de terre. Dans les régions fortement exposées, comme le canton du Valais, le taux de pénétration est nettement plus élevé.



Petit dommage, coûts élevés

Si les voitures modernes ont nettement contribué à atténuer la gravité des accidents, la facture n'en est pas moins salée en cas de collision. Les capteurs, les composants électroniques et les nouveaux systèmes de propulsion accroissent sensiblement les frais de réparation – et, par ricochet, les primes de l'assurance automobile.

Texte: Daniel Schriber

Plus de 6,5 millions de véhicules sont immatriculés en Suisse, et chacun d'entre eux doit être couvert par une assurance. Le volume des primes est longtemps demeuré stable selon la FINMA, en dépit de l'augmentation du nombre de véhicules en circulation. Or, aujourd'hui, les coûts enregistrent une très nette hausse. «Nous assistons à une augmentation des sinistres, couplée à une hausse des coûts moyens par sinistre», explique Philip Herger, responsable de l'assurance automobile à Zurich et président de la commission technique correspondante de l'ASA. La co-présidente Michelle Gruner, responsable PM Mobilité à la Mobilière, observe le même phénomène. Le renchérissement des coûts moyens s'explique


Si la mobilité gagne en sécurité, elle croît aussi en complexité

par des taux d'inflation élevés, mais surtout par le développement technologique. «De nos jours, une voiture, c'est un ordinateur sur roues», constate-t-il. Les véhicules modernes sont suréquipés de capteurs, de caméras et de systèmes d'assistance. Si la sécurité s'en trouve renforcée, cela renchérit les réparations. CEO de Carplanet, partenaire de mobilité, Gabriel Galliker confirme ce constat et l'illustre en prenant l'exemple des pare-chocs: «Avant, on les démontrait, on les repeignait, on remplaçait un capteur – et c'était terminé. Aujourd'hui, ils renferment un régulateur de distance, des sys-

tèmes radar ou lidar». Après un sinistre, ces systèmes doivent être contrôlés et recalibrés. «Cela représente rapidement plusieurs heures de travail supplémentaires.» Il en va de même pour les phares ou les pare-brise: ce qui coûtait avant quelques centaines de francs se chiffre désormais en plusieurs milliers de francs.

En effet, dès que des composants relevant de la haute technologie sont concernés, les coûts de matériel et de main d'œuvre grimpent en flèche. Les réparations seraient souvent techniquement possibles, mais les constructeurs préconisent le remplacement complet des composants défectueux. L'inflation, la hausse des prix de l'énergie et l'augmentation des salaires se répercutent aussi sur les coûts des réparations. «Le travail de garagiste devient plus exigeant. Les professionnels qualifiés sont recherchés et donc plus chers», explique Gabriel Galliker. En outre, les garages investissent davantage dans la formation, surtout dans le domaine de la technologie haute tension et des batteries pour véhicules électriques.

À cela s'ajoute la multiplication des phénomènes naturels extrêmes: «Ces dernières années, les orages de grêle ont endommagé des milliers de véhicules», déclare Philip Herger. Pour amortir la pression sur les coûts, les assureurs misent de plus en plus sur une gestion active des sinistres. Ils mettent en place des collaborations avec des garages dûment sélectionnés où les réparations sont coordonnées de manière raisonnée et efficace. Si la mobilité gagne en sécurité, elle croît aussi en complexité et s'avère plus coûteuse en cas de sinistre. ●



Indemnités journalières : prendre les symptômes au sérieux, traiter les causes

La multiplication des jours d'absence met les employeurs et les assureurs au défi.

Texte: Thilo Kleine

L'indemnité journalière en cas de maladie est-elle malade? Les cas d'entreprises sans couverture dominant le débat. Or, il ne s'agit là que d'un symptôme. Les causes profondes sont ailleurs: dans la multiplication des absences et leur allongement, surtout en cas de troubles de la santé mentale.

Ils ont beau être des cas isolés, les exemples faisant état d'une forte hausse des primes et de petites entreprises dont les collaborateurs ne sont plus couverts par une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie suscitent, à juste titre, l'inquiétude. Dans ce contexte, le Parlement débat actuellement d'une mesure visant à rendre cette couverture d'assu-

28 000

francs, c'est le coût d'un arrêt de travail dû à des troubles de la santé mentale en moyenne et donc l'un des principaux facteurs de coûts en indemnités journalières en cas de maladie.

rance obligatoire. À première vue, c'est une bonne chose; or, pour que le «traitement» produise des effets sur la durée, il faut dès maintenant s'attaquer au problème à la racine.

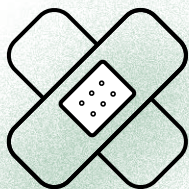
«La hausse des primes d'assurance n'est qu'un symptôme», estime Reinhard Schmid, responsable P&C Clients Entreprises à AXA: «le véritable problème, c'est la multiplication des jours d'absence». En Suisse, les assureurs sont tenus de proposer des primes adaptées au risque: si les absences augmen-

tent, ils sont contraints de revoir leurs primes en conséquence. Sans compter que ces absences génèrent aussi une charge supplémentaire pour les entreprises, souligne Christoph Bühler, responsable des assurances de personnes auprès de Zurich: «elles entraînent des pertes de productivité, des frais pour le recrutement de remplaçants, des complications organisationnelles, une baisse de la qualité et des retards».

À la recherche de causes, les troubles psychiques détonnent: en forte progression, surtout depuis la pandémie de coronavirus, ils s'inscrivent plus souvent sur de longues durées – ce qui induit des coûts plus élevés. Selon Reinhard Schmid, les absences dues à des causes psychiques constituent l'un des principaux facteurs de coûts en assurance collective d'indemnités journalières – et entraînent un coût moyen de 28000 francs par cas, soit près de 8 pour cent de plus qu'en 2019. Cette majoration s'explique aussi par d'autres évolutions sociétales et démographiques encore, comme le vieillissement de la population ou une sédentarité accrue. Conjugués, ces phénomènes se traduisent par une multiplication et un allongement des absences, y compris dans le tertiaire.

Pour être durablement efficace, un traitement doit s'attaquer au problème à la racine. Concernant l'indemnité journalière en cas de maladie, il s'agit de promotion de la santé (mentale) – et donc, de prévention. En l'espèce, une approche holistique s'avère la plus efficace, comme l'explique Christoph Bühler. Cela commence par un environnement de travail sain, des cadres formés à la gestion du

Comblé des lacunes sans créer d'effets pervers ni restreindre inutilement la liberté de choix.



personnel et à l'identification des signes de surmenage. Enfin, les collaborateurs eux-mêmes ont un rôle essentiel à jouer: mode de vie sain, gestion de leur stress et renforcement de leur propre résilience. Des offres existent, souligne Reinhard Schmid: il s'agit de les coordonner intelligemment, de les appliquer avec pragmatisme et de veiller à ce qu'elles soient abordables, en particulier pour les PME.

Comme les arrêts de travail ne sauraient être totalement évités, il convient de limiter leur durée par des mesures de réinsertion efficaces, notamment par l'encouragement d'un retour partiel au travail. À cet effet, souligne Christoph Bühler, la réintégration doit être progressive, bien planifiée, accompagnée de près et en adéquation avec la réalité du poste.

Parallèlement, il faut réfléchir à une solution pour les cas extrêmes, rares, mais bien réels. «Il s'agit surtout d'identifier une solution de

continuation pour les entreprises qui n'arrivent pas à trouver d'assurance IJM», explique-t-il. Une procédure de désignation va être introduite dans la convention de libre passage afin que les entreprises concernées ne se retrouvent pas démunies. Christoph Schmid souligne que cette modification permet de combler une lacune «sans créer d'effets pervers ni restreindre inutilement la liberté en matière d'offres».

En fin de compte, c'est comme en médecine: les symptômes doivent être pris au sérieux, mais le traitement doit s'attaquer à la racine du problème et miser sur la réinsertion et la prévention. Avec le filet de sécurité prévu dans la convention de libre passage, les assureurs garantissent un traitement, même aux symptômes les plus inquiétants. ●

Les assurances complémentaires, piliers porteurs d'un système de santé durable

Notre système de santé repose sur un socle solide: l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal (AOS). À toutes les personnes assurées, elle garantit l'accès à des prestations efficaces, appropriées et économiques, indépendamment de leur âge, de leurs revenus ou de leur état de santé. Ce principe de solidarité est essentiel pour la garantie des soins, la qualité des prestations médicales et la viabilité financière de notre système de santé.

À l'inverse, chaque prestation médicale possible, voire souhaitable dans certains cas, ne saurait être systématiquement financée par le collectif de l'assurance de base. Si tout traitement est déterminé en fonction de critères médicaux bien précis, sa prise en charge par l'ensemble des payeurs de prime dans le cadre de l'AOS est fonction de sa rentabilité. Cet aspect doit être évalué avec soin, car il s'agit-là d'une condition impérative à la

préservation du financement de l'assurance de base, ceci au bénéfice de l'ensemble de la population.

En la matière, les assurances complémentaires ont un rôle essentiel à jouer en parachevant les prestations de l'assurance de base: prise en charge partielle des frais d'optique, de soins dentaires ou encore de sauvetage, couverture de certains besoins individuels comme des prestations de confort étendues en cas d'hospitalisation, liberté de choix plus importante ainsi qu'une certaine flexibilité en matière de planification de rendez-vous médicaux non urgents, ceci en fonction de la situation personnelle.

Pour le système de santé dans son ensemble, les assurances complémentaires présentent un potentiel considérable: elles permettent et encouragent les innovations ainsi que les nouveautés en termes de thérapies, de médicaments, d'offres préventives, de services de santé numériques et de programmes de soins d'un genre nouveau. Elles ont beau être médicalement pertinentes ainsi que développées et proposées par divers acteurs du secteur de la santé, de telles prestations ne remplissent pas nécessairement les critères requis pour une prise en charge par l'AOS, assurance solidaire, notamment au regard de leur économicité. C'est la raison pour laquelle, elles relèvent d'un financement extérieur à celui de l'assurance de base – par ceux qui en font expressément la demande.

être transférées ou intégrées dans l'assurance de base si elles satisfont aux critères d'efficacité, d'utilité et d'économicité inscrits dans la loi sur l'assurance-maladie. Cette procédure progressive permet de prévenir tout élargissement prématuré du catalogue des prestations et contribue à stabiliser l'évolution des primes dans l'AOS.

L'interaction entre l'assurance de base et l'assurance complémentaire est conforme à l'architecture réglementaire de notre système de santé et à l'idée qui le sous-tend. L'assurance de base solidaire constitue le cœur clairement défini des soins pris en charge. Ceux qui excèdent ce cadre sont proposés à part, dans un secteur organisé selon les principes de l'économie de marché. Cette articulation permet de stimuler la recherche d'efficacité et l'innovation sans pour autant peser sur le financement solidaire des soins. Par ailleurs, elle favorise l'intégration dans l'AOS de nouvelles offres éprouvées en termes d'efficacité, d'utilité et d'économicité, ceci dans le sens d'un processus d'amélioration en continu. Les assurances complémentaires ne s'inscrivent pas en marge, mais font partie intégrante d'un système de santé pérenne.



Portrait

Daniel Liedtke est président du conseil d'administration du groupe Helsana

Elles complètent ainsi l'offre de soins de santé, renforcent la liberté de choix des assurés et des patients et contribuent à l'évolution qualitative du système de santé. En effet, des prestations peuvent



Assurer, c'est prévoir

Ils travaillent au sein d'une compagnie d'assurances et sont engagés en politique: Nina Fehr Düsel et Marco Natoli évoquent la situation du secteur de l'assurance et la réputation du système de milice.

Interview: Claudia Wirz; photos: Lea Meienberg

Le sort du village valaisan de Blatten et le tragique incendie de Crans-Montana ont bouleversé la Suisse entière. Qu'avez-vous pensé, Monsieur Natoli, lorsque vous avez entendu les nouvelles concernant Blatten?

Marco Natoli: J'étais abasourdi, ému et bouleversé. Abasourdi par la rapidité avec laquelle une maison peut disparaître. Ému par le sort des personnes sinistrées et bouleversé par la solidarité qui s'est manifestée de toutes parts.

Et vous, Madame Fehr Düsel, quelles ont été vos premières pensées en apprenant la catastrophe de Crans-Montana?

Nina Fehr Düsel: J'ai été profondément choquée. En tant que parents, on pense inévitablement à ses propres enfants face à une telle tragédie. J'espère que toutes les responsabilités seront tirées au clair. J'ai également été impressionnée par la solidarité, notamment celle qui s'est manifestée pour le traitement des grands brûlés.

Est-il réellement possible de réagir «correctement» à de telles tragédies en tant qu'assureur ou représentant d'une administration?

MN: Il est indispensable d'aplanir au maximum les obstacles administratifs pour les victimes. Il ne faut pas les assommer de paperasserie et, au contraire, il faut leur laisser le temps de faire leur deuil.

NFD: Les hôpitaux qui les soignent devraient avancer les frais dans un premier temps. En outre, les aides financières sont importantes. Par ailleurs, les questions de responsabilités doivent maintenant absolument être clarifiées. Cela peut prendre un certain temps.

En Valais, il n'y a aucune obligation d'assurance immobilière. Les risques majeurs doivent-ils relever d'une assurance régie par l'État ou d'une assurance obligatoire?

NFD: Je ne suis pas favorable à la multiplication des obligations. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y a pas besoin de davantage de réglementation par les pouvoirs publics. Même une assurance immobilière cantonale n'aurait pas pu empêcher la catastrophe de Crans-Montana. Il s'agit davantage de l'application concrète des prescriptions de protection contre les incendies que de la forme d'assurance. Il revient à chaque canton de décider en toute autonomie s'il souhaite introduire une telle obligation.

MN: À Blatten, plus de 90 pour cent des bâtiments étaient assurés. À Crans-Montana, c'est surtout l'application de la réglementation qui a posé problème. Les assureurs ne sauraient se transformer en autorités exécutives. Ils sont là pour donner des conseils en matière de prévention. Comme je le dis toujours: assurer, c'est prévoir.

Parlons maintenant de voiture. Aujourd'hui, elles sont de véritables ordinateurs sur roues. Devons-nous repenser les assurances automobiles?

MN: Il est vrai que les réparations automobiles sont de plus en plus coûteuses, car les voitures se sont transformées en ordinateurs roulants. Des primes adaptées au risque sont la réponse naturelle à ce phénomène.

NFD: Jusqu'à présent, les assurances automobiles prenaient surtout en compte l'erreur humaine. Avec la conduite autonome, il faudra vraisemblablement revoir l'examen des risques et davantage

Nina Fehr Düsel

Nina Fehr Düsel a intégré Swiss Life en 2019 et y occupe aujourd'hui le poste de conseillère juridique du groupe au sein du service juridique. Depuis 2023, elle siège au Conseil national comme représentante de l'UDC.

Marco Natoli

Marco Natoli a rejoint Helvetia en 2023. Il exerce actuellement comme responsable des affaires publiques et des publications internes du groupe. Il représente le Centre au sein du conseil municipal de Bâle.

se concentrer sur la responsabilité civile produits.

Ces derniers temps, les signalements d'infractions pour excès de vitesse se multiplient. Quelle devrait être la réaction du secteur de l'assurance?

MN: Il serait opportun de relever les primes de certains groupes à risque. À cet effet, il s'agit de prendre en compte des critères comme l'origine, l'âge, le lieu de résidence, la marque de voiture ou le genre. Cela n'a rien à voir avec de la discrimination, mais relève des statistiques et est légitime.

NFD: Des primes adaptées au risque tombent non seulement sous le sens, mais elles sont aussi un dû au collectif des personnes assurées. Il est effectivement primordial de ne pas abuser du principe de solidarité.

De nos jours, nous travaillons moins qu'il y a 30 ans, et pourtant, les absences pour cause de maladie liées au stress et aux troubles psychiques augmentent de manière significative. Comment les assureurs arrivent-ils à gérer cela?

NFD: Pour éviter les fraudes et les abus, les assureurs doivent examiner chaque situation de très près et, en cas de doute, procéder à des expertises. Je pense néanmoins que la pression s'est accrue, en particulier chez les jeunes. La disponibilité permanente et la contrainte de se comparer aux autres sur les réseaux sociaux, tout cela pèse sur le mental.

MN: Nous devons mettre en place des mesures incitatives qui favorisent avant tout la prévention.

Les employeurs doivent, dans leur propre intérêt, prendre soin de leurs employés afin d'éviter autant que possible les absences longue durée pour cause de troubles de la santé mentale.

Comment expliquez-vous l'explosion des troubles psychiques chez les jeunes?

MN: Nous sommes en présence d'un phénomène mondial. Dans son livre «Génération anxieuse», le psychologue américain Jonathan Haidt explique comment l'émergence des médias sociaux, par exemple, a pu conduire à une crise de l'anxiété et de la santé mentale chez les jeunes. En notre qualité d'assureurs, nous sommes quelque peu démunis en la matière.

NFD: Pourtant, nous sommes attendus au tournant sur le plan politique. Des délais d'attente excessifs pour bénéficier d'un traitement psychologique ne sont pas une bonne chose. Il faudrait également se montrer plus restrictifs à l'encontre des médias sociaux. À l'inverse, nous devons veiller à ce que le recours systématique à des séances chez un thérapeute ne devienne pas un mode de vie dès la maternelle.

La hausse des primes d'assurance-maladie est également source de stress. Devons-nous laisser faire?

NFD: La limite du supportable va en effet bientôt être atteinte. Il faudrait adapter le catalogue des prestations de l'assurance de base. Quiconque sollicite les urgences pour une broutille devrait se voir facturer un montant forfaitaire.





MN: Des gains d'efficacité seraient également bien utiles. Un hôpital par localité, cela n'a aucun sens. Or, en la matière, la volonté politique n'est souvent pas au rendez-vous.

En Suisse, nous sommes fiers de notre Parlement de milice. Ce processus législatif est-il vraiment aussi bon que sa réputation?

NFD: Oui, le système de milice est meilleur qu'un parlement professionnel, même s'il atteint ses limites. Certes, nous gagnons bien notre vie en tant que conseillers, mais c'est beaucoup moins que nos homologues à l'étranger. Ce mode de fonctionnement prévient l'émergence d'une caste politique qui serait déconnectée de la réalité.

MN: C'est exact. Chez nous, les parlementaires sont plus proches de leurs concitoyens que chez nos voisins. Ils connaissent les problèmes de la vie quotidienne, ce qui transparait nettement dans le processus législatif. Les politiciens professionnels ne peuvent pas en faire autant.

La politique ne risque-t-elle pas de devenir ainsi le terrain de jeu des lobbies?

NFD: Le lobbying existe aussi auprès des politiciens professionnels. Les lobbies ne sont pas mauvais en soi, mais leur influence doit être transparente et contrôlée. Par ailleurs, la Suisse est organisée de telle sorte que personne ne peut détenir trop de pouvoir.

MN: Le lobbying est pluraliste et reflète les intérêts les plus divers. Pour les politiques, les lobbies sont des sources d'information précieuses.

Les lobbies ne sont-ils pas en partie responsables de l'augmentation des dépenses de l'État? Sinon, pourquoi le Parlement n'arrive-t-il pas à faire des économies?

NFD: Parce qu'il faut détenir des majorités pour arriver à faire des économies. Nombre de propositions prescrivant des économies risquent de ne pas recueillir la majorité des voix. Depuis la crise du Covid-19, l'argent est malheureusement dépensé beaucoup plus librement qu'auparavant.

MN: Les démocraties occidentales n'arrivent pas à réduire leurs dépenses. Cela n'a rien à voir avec le lobbying. Le peuple non plus ne veut pas faire d'économies et s'octroie une 13^e rente AVS.

Que faut-il faire?

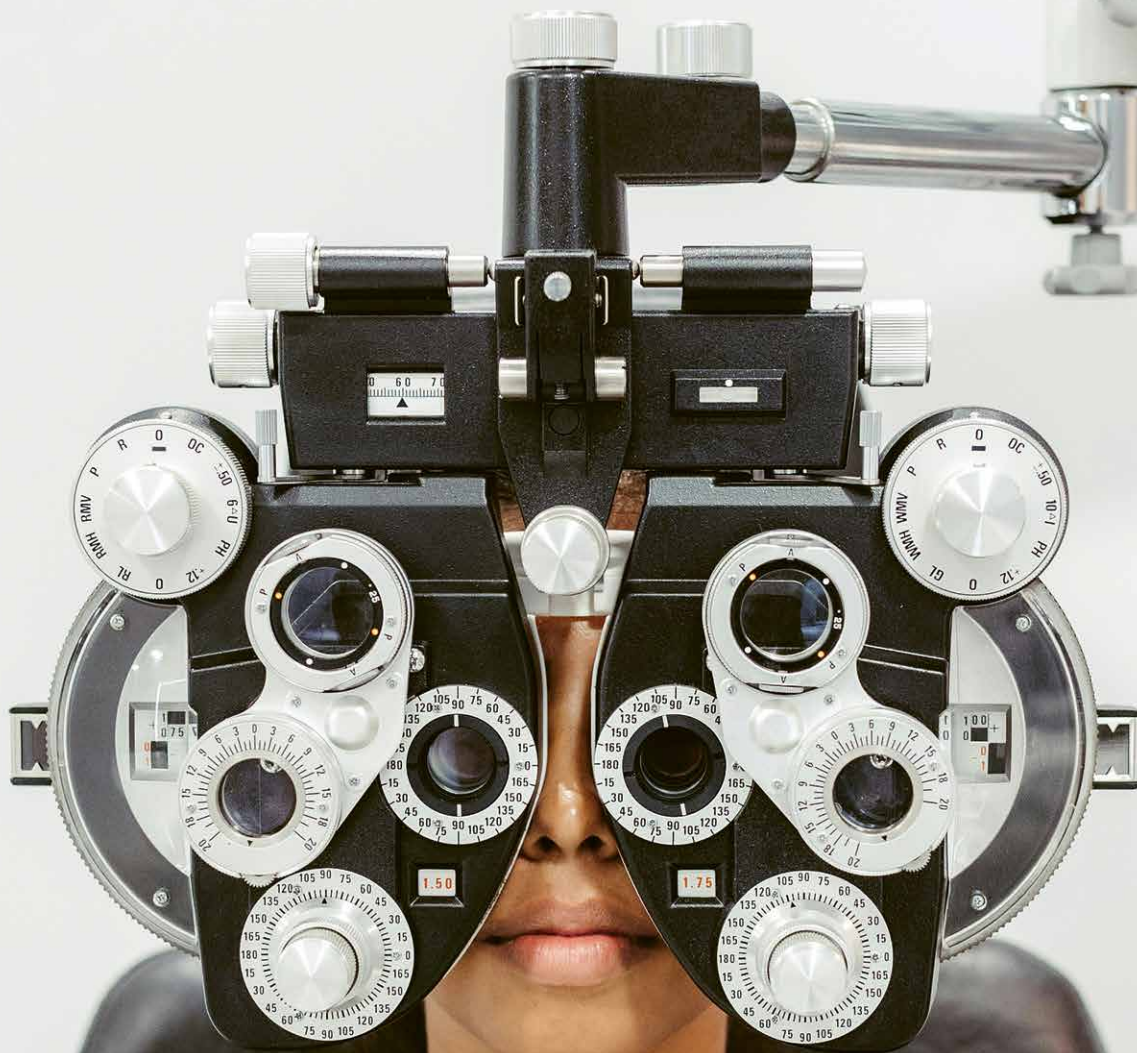
NFD: Nous devons avancer pas à pas, une petite mesure d'économie après l'autre.

MN: Tout à fait d'accord. Le secteur de l'assurance doit aussi réapprendre à adresser des messages clairs pour mettre en évidence les conséquences des décisions politiques pour Monsieur et Madame Tout-le-monde.

Que souhaiteriez-vous d'autre pour l'avenir de ce secteur?

MN: Qu'il continue d'exercer sa capacité d'innovation.

NFD: Je ne peux qu'approuver ces propos. Notre secteur fournit un travail solide et contribue à cimenter la société. À nous de préserver cela. ●



De la réglementation, mais avec mesure

Pas de politique du symbole: la réglementation doit procurer un avantage tangible aux assurés, comme Urs Arbter.

Que vous suggère la notion de «place financière»? Beaucoup pensent intuitivement aux banques. Depuis des années, les assureurs privés font office de pilier stable de l'économie suisse et lui permettent de résister aux crises. Pourtant, l'opinion publique n'en a pas vraiment conscience. C'est précisément ce malentendu qui imprègne aujourd'hui le débat politique: le secteur de l'assurance est régulièrement «sous-entendu» et donc soumis à des dispositions réglementaires qui visent en réalité les risques spécifiques aux banques. Or, les modèles économiques des banques diffèrent fondamentalement de ceux des compagnies d'assurances.

Le régime actuel de surveillance sectorielle a fait ses preuves pour les assureurs: avec un ratio de solvabilité moyen de 246 pour cent, le secteur dispose d'une capitalisation très solide. Ceux qui réclament pourtant des instruments de surveillance supplémentaires, comme une compétence en matière d'amendes pour l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, mènent une politique du symbole – qui n'apporte rien aux assurés. De telles propositions ne tiennent pas compte de la solidité des données du secteur et donnent l'impression qu'il y a un problème, là où il n'y en a pas.

Ce dont le secteur aurait besoin, c'est d'une application cohérente des moyens existants, d'une véritable proportionnalité et d'une concentration claire sur les domaines présentant réellement des risques systémiques. Si une politique du risque zéro peut sembler politiquement attrayante, elle n'est ni réaliste ni judicieuse sur le

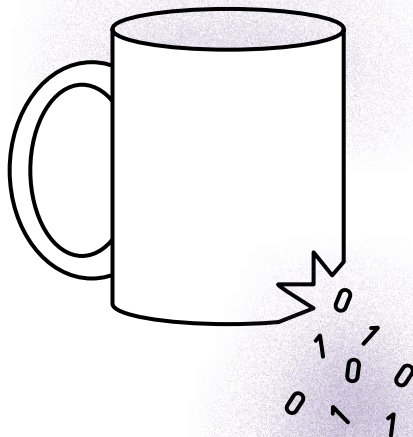
plan économique. Elle alourdit la bureaucratie, freine l'innovation et ne renforce guère la protection des assurés. La réglementation doit privilégier l'efficacité et opposer une analyse objective des faits aux réflexes politiques.

Le sens de la mesure est important comme en témoigne la surveillance des intermédiaires. La loi et l'ordonnance font délibérément la distinction entre les intermédiaires liés et non liés. Dans la pratique, cette différence s'estompe de plus en plus, car les normes applicables aux uns et aux autres sont quasiment identiques. Les inscriptions sur les registres doivent être contrôlées jusqu'au niveau des collaborateurs des cabinets de courtage et des sous-intermédiaires. Or, un tel pointage est compliqué sur le plan administratif, juridiquement contestable et délicat au regard de la protection des données.

Le secteur de l'assurance est favorable à une surveillance rigoureuse et reconnue au niveau international. Or, son efficacité ne découle pas de la multiplication constante de nouveaux outils, mais de priorités claires, de compétences techniques et d'une réglementation mesurée. C'est la seule façon de garantir la stabilité et la résistance de la place financière suisse. ●

Urs Arbter
CEO de l'ASA





Renforcer la prise de conscience des cyberrisques

Les PME sont particulièrement exposées aux cyberincidents. Le conseil en la matière leur permet de prendre davantage conscience de ces nouveaux risques et de souscrire une assurance en conséquence.

Texte: Nicolas Jutzet

En 2025, l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) a enregistré près de 65000 signalements spontanés de cyberincidents. Fondée en 1968, la maison d'édition genevoise Slatkine a fait l'amère expérience de sa vulnérabilité en la matière: cette PME a été victime d'une attaque de rançongiciel. Son directeur, Ivan Slatkine, aurait pu passer l'incident sous silence. Or, il a décidé d'en parler publiquement. Également président de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève), il était convaincu que son témoignage permettrait de sensibiliser de nombreuses entreprises de la fédération aux cyberrisques.

Selon une étude menée par GlobalData auprès de 2054 PME dans 14 pays, seulement 10 pour cent environ des petites et moyennes entreprises ont souscrit une cyberassurance. L'ASA a réalisé un sondage auprès de ses compagnies membres et dresse un tableau quelque peu différent. Alors que la pénétration de cette assurance est presque totale auprès des entreprises dont le chiffre d'affaires excède 50 millions de francs, il existe encore un énorme potentiel auprès des très petites entreprises.

Pour que les choses avancent, les PME doivent hisser la cybersécurité au rang de priorité stratégique. Cela implique de procéder à une évaluation réaliste des risques et de développer une stratégie de résilience cohérente. Une cyberassurance fait partie intégrante de cette dernière et ne se limite pas à couvrir les pertes financières à la suite d'un sinistre. Elle accompagne l'entreprise à chaque étape. En amont, elle lui adresse des recommandations concrètes aux fins de renforcement de la cybersécurité.

En cas d'attaque, certains assureurs interviennent même directement pour limiter les dommages, garantir la continuité de l'activité de l'entreprise, protéger la réputation de cette dernière et veiller au respect des obligations légales. Après l'incident, ils soutiennent l'entreprise lors de la reconstruction d'une infrastructure plus robuste et de l'élaboration de plans d'urgence.

Comme l'explique Pascal Rochat, responsable du conseil en cybersécurité pour les PME au sein de la FER, même après une attaque lourde de conséquences, il arrive trop souvent que les entreprises concernées ne procèdent à aucune analyse complète de leurs points de vulnérabilité. C'est justement pour combler de telles lacunes que la FER Genève a développé toute une gamme de services liés à la cybersécurité dont un questionnaire de maturité qui permet à chaque entreprise d'identifier précisément ses points faibles et de les corriger de manière délibérée. ●

Cyber Insurance Summit 2026

L'ASA travaille en étroite collaboration avec l'organisation ITSec4KMU afin de renforcer davantage encore la cyberrésilience des PME. Par ailleurs, l'ASA organisera le prochain Cyber Insurance Summit à Berne le 5 novembre 2026. Axé sur le cycle de vie d'une cyberattaque, cet événement sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention, les attaques possibles et les poursuites pénales.

Le quatrième pilier

Vivre dans un lotissement intergénérationnel

Texte: Claudia Wirz; photos: André Springer



Situé à Horgen sur les bords du lac de Zurich, le lotissement intergénérationnel de Käpfnach est devenu un lieu de rencontre où il est aussi question de la 13^e rente AVS et de l'âge de la retraite.

Outre les trois piliers de la prévoyance vieillesse, il en existe un quatrième, le contrat intergénérationnel. S'il relève habituellement de la cellule familiale, il se vit de nos jours de plus en plus dans des lotissements intergénérationnels comme celui de Horgen-Käpfnach, dans le canton de Zurich.

Romy, Karin, Lukas et Iris sont de deux générations différentes et vivent tous ensemble dans un environnement où ils se sentent extrêmement bien. Ils se tutoient,

se connaissent, veillent les uns sur les autres, ni de trop près, ni de trop loin. Le plus jeune, c'est Lukas. Lors de leur rencontre avec la journaliste, ils ont évoqué leur vie dans le lotissement multigénérationnel de Käpfnach, situé à Horgen sur les bords du lac de Zurich. Deux tiers des 25 appartements que compte ce lotissement sont destinés aux personnes de plus de 60 ans. Les autres s'adressent aux plus jeunes, et les familles avec enfants y sont bienvenues. Dix appartements sont réservés à une fondation locale qui propose des logements subventionnés aux personnes âgées ou souffrant d'un handicap et attestant

de revenus modestes. Les appartements restants sont attribués selon le principe du loyer fixé sur la base des coûts.

Si, à la différence de Lukas, Romy, Karin et Iris ont déjà pris leur retraite, elles sont pourtant loin d'avoir mis un terme à leur vie active. Depuis l'inauguration du lotissement en 2020, un souffle nouveau a redynamisé le quartier de Käpfnach qui a conservé son ambiance de petit village avec ses belles demeures anciennes. En un peu plus de cinq ans, cet ensemble composé de quatre bâtiments à pignon, d'une aire de jeux, d'un café et d'un jardin d'enfants est devenu le point de rencontre du quartier et attire les habitants des environs. Situé juste en face de la piscine de Käpfnach, très prisée, le lotissement est tout sauf un univers fermé, explique Rebekka Casillo du service d'aide au logement et aux personnes âgées. C'était l'objectif même du concept dès le départ. Et cela l'est toujours.

Dans le lotissement intergénérationnel, chacun vit de manière autonome au sein de la communauté. Les résidents s'entraident les uns les autres dans la mesure de leurs capacités et de leurs moyens, ils organisent des fêtes ensemble ou se retrouvent pour un brin de causerie sur le banc. De son côté, la salle commune avec sa cuisine équipée est également très courue. La soirée persane qui s'y est déroulée reste encore un souvenir très vif dans la mémoire des résidents. Cet espace est d'ailleurs mis gratuitement à la disposition des familles pour des fêtes privées. On se lie d'amitié, on organise des activités ensemble, on part même en vacances ensemble. «Nous formons

Le contrat intergénérationnel au quotidien



Rebekka Casillo (2^e en partant de la droite) du service du logement et en charge du lotissement à Horgen discute avec Karin, Lukas et Iris, résidents au sein du lotissement intergénérationnel, et évoque son évolution en un espace de rencontres.

une super communauté», affirme Karin. Avec Iris, elles adorent la montagne. Karin présente Iris comme sa «chèvre des montagnes». Tout le monde sait que c'est un compliment. Éclat de rire général.

«Le lotissement est devenu un lieu de rencontre», explique Romy, originaire de Horgen. Elle l'a découvert par hasard lors d'une balade à vélo alors qu'il n'en était encore qu'au stade de projet. Elle connaissait déjà Karin avant son emménagement, elle l'avait rencontrée à la piscine de Käpfnach. «Cette découverte a été un véritable coup de chance», déclare Romy, d'autant plus qu'elle devait quitter son appartement voué à des travaux de rénovation. Lukas, le jeune homme du groupe, s'est installé ici pour raisons professionnelles. Horgen se

situe à peu près à mi-chemin entre son travail et celui de sa compagne.

Au quotidien, le contrat intergénérationnel fonctionne de manière fluide. Mais dès qu'il est question des systèmes sociaux, les choses sont plus compliquées. Romy, qui s'oppose par conviction à la 13^e rente AVS, estime qu'un relèvement de l'âge de la retraite est inévitable, même si elle en regrette les conséquences pour les plus jeunes. Lukas, quant à lui, veut croire que, lorsqu'il sera vieux, il pourra vivre aussi bien et agréablement de sa rente de vieillesse que les trois retraitées du groupe. ●

L'open pension: bien plus que de la numérisation

La retraite ouverte (en anglais, *open pension*) relève bien plus que d'un simple projet de numérisation. Il s'agit d'une mesure de politique structurelle qui s'attaque à l'un des principaux points faibles du système de prévoyance actuel: l'absence de vue d'ensemble de sa propre couverture financière. Certes, les informations concrètes existent, mais elles sont dispersées entre les premier, deuxième et troisième piliers, obéissent à des logiques différentes et sont difficilement intelligibles aux personnes assurées. Or, comprendre sa prévoyance, c'est être en mesure d'agir de manière responsable et de contribuer ainsi en toute connaissance de cause à l'évolution de sa propre couverture et à celle du système dans son ensemble. La transparence est donc la condition préalable à la prise de responsabilité.

La prévoyance est en grande partie obligatoire, fortement réglementée et repose sur des engagements



Portrait

Patric Olivier Zbinden, responsable Prévoyance au sein de Helvetia Suisse et président du comité Vie de l'ASA, met en avant les principaux aspects de cet ambitieux projet sectoriel.

de prestations qui s'inscrivent sur le temps long. C'est précisément là qu'intervient la retraite ouverte, non comme un calque des modèles de la finance ouverte, mais comme l'affirmation d'une approche indépendante en faveur d'un système à caractère sociopolitique. Pour beaucoup, le deuxième pilier constitue l'élément central, mais aussi le plus complexe, de la prévoyance. C'est pourquoi la retraite ouverte démarre dès le deuxième pilier dans l'optique d'une solution interpilliers.

Pour le secteur, cela signifie l'évolution d'un processus de numérisation déjà bien avancé. Les mécanismes d'échange numériques existants peuvent être mis à profit et leur normalisation renforcée. La protection des données, la sécurité de l'information et la conformité aux règles constituent le cadre contraignant au sein duquel s'établit une normalisation robuste des données. Si l'agrégation des prestations est harmonisée, leur présentation s'effectue de manière décentralisée via les portails de prévoyance existants. Cette approche pragmatique renforce leur comparabilité sans restreindre la diversité du deuxième pilier.

L'idée d'un stockage centralisé des données a été délibérément écartée: la souveraineté des données demeure du ressort des institutions de prévoyance. Cette solution est pertinente au regard de la protection des données, prudente sur le plan politique et pérenne au niveau technologique. Différents niveaux d'implication demeurent possibles, tout comme la concurrence et la différenciation. L'articulation de la teneur de la prévoyance continue également de relever de la responsabilité des

partenaires sociaux. La retraite ouverte est compatible avec la législation existante, elle peut donc être mise en œuvre et développée sans nécessiter l'introduction de nouvelles dispositions réglementaires. Cela serait d'ailleurs contre-productif, car elles entraveraient la capacité d'innovation du système.

La retraite ouverte répond à la volonté politique de consolider la numérisation et la transparence dans le secteur financier au profit des assurés. Une vue d'ensemble claire et cohérente des droits en matière de prévoyance renforce non seulement la planification individuelle, mais aussi la qualité des débats politiques et l'adhésion aux réformes futures. La retraite ouverte, c'est la possibilité de disposer d'informations sur sa prévoyance qui soient davantage compréhensibles, plus facilement accessibles et qui tiennent compte de tous les piliers. Dispersées à l'heure actuelle, les différentes informations sur la prévoyance se retrouvent dès lors regroupées, ce qui permet d'identifier des risques et de combler des lacunes. Comprendre sa propre situation en matière de prévoyance, c'est être en mesure de procéder aux ajustements nécessaires en toute connaissance de cause et de contribuer ainsi à la pérennité du système. La retraite ouverte constitue donc un véritable outil au service d'un renforcement de la confiance dans le système, ainsi que du sens des responsabilités et de la participation de chacun.

Arrêt des exporta- tions en périodes de tensions

Dans un monde instable, les assurances export gagnent en importance et permettent aux exportateurs suisses de rester actifs sur la scène internationale.

Texte: Rozerin Coban



En ces temps de tensions géopolitiques, les assurances export sont incontournables. «Les droits de douane introduisent de l'instabilité dans des transactions pourtant stables», déclare Jan Möllmann, CEO d'Allianz Trade en Suisse. Économie largement exportatrice, la Suisse est particulièrement à la merci de la variabilité des marchés internationaux. Toute fluctuation pèse directement sur le bon fonctionnement de l'économie.

Si les entreprises exportatrices n'arrivent pas à contrôler les risques liés à leurs activités avec l'étranger, cela peut s'avérer lourd de conséquences. Les assurances export contribuent à rendre les risques politiques et économiques davantage prévisibles. Selon le type d'activité de l'entreprise considérée, elles couvrent les défauts de paiement, les risques liés à la phase de production ainsi que les cautions et les garanties. Un acheteur qui semblait solvable à la conclusion du contrat peut, tôt ou tard, se retrouver en difficultés financières, devenir insolvable ou ne plus être en mesure de payer à cause de restrictions d'ordre politique. Dans un monde aussi volatil, le besoin de couverture s'en trouve d'autant plus accru.

En la matière, les assureurs privés ont un rôle majeur à jouer pour l'économie exportatrice suisse. Jan Möllmann, CEO d'Allianz Trade en Suisse, le dit bien: «On ne saurait tout couvrir, mais on peut contribuer à éliminer le côté imprévisible des affaires.» Les assureurs ne se contentent pas de garantir les créances, ils accompagnent également les entreprises lors de la conquête de nouveaux marchés après un choc. Lorsque Donald Trump a annoncé le 1^{er} août 2025

ses nouveaux droits de douane pour la Suisse, le marché américain est devenu «du jour au lendemain» moins attractif pour nombre d'exportateurs. Beaucoup se seraient donc mis en quête d'autres débouchés. Dans de tels moments, la présence d'une assurance à l'international – Allianz Trade exerce dans plus de 55 pays – devient un atout. Forte de ce réseau mondial, elle arrive mieux à appréhender les nouveaux marchés et à en évaluer les risques. Parallèlement, cette présence est cruciale en cas de sinistre: si un client étranger ne paie pas, l'assurance indemnise d'abord l'entreprise exportatrice, puis recouvre la créance en s'appuyant sur des partenariats locaux noués dans le pays concerné.

Selon Jan Möllmann, «la volatilité a considérablement augmenté par rapport à ce que j'ai connu au début de ma carrière». Il s'attend d'ailleurs à l'amplification de ce phénomène. Les crises, les conflits commerciaux et les luttes armées se multiplient. Les assureurs export contribuent à amortir l'instabilité et à sécuriser les opérations d'exportation. Leur rôle n'en devient que plus crucial. ●

Rapport d'activité de l'Association Suisse d'Assurances ASA

Pour l'assemblée générale 2026

73 compagnies membres	40 collaboratrices et collaborateurs au centre opérationnel	19 collaboratrices et collaborateurs au sein de SVV Solution, service d'estimation immobilière compris
70/670 Quelque 670 représentantes et re- présentants des compagnies membres s'investissent dans 38 comités permanents et 32 groupes de tra- vail complémentaires.	89% Telle est la part de marché des compagnies membres de l'ASA sur le volume total des primes.	

Chiffres de l'exercice considéré



Retrouvez ici d'autres
chiffres sur les
assureurs.
svv.ch/fr/association25

Clap de fin pour le projet «Prestations supplémentaires selon la LCA»

Dans le cadre du projet «Prestations supplémentaires selon la LCA», les assureurs maladie complémentaires ont défini onze «principes généraux» portant sur les prestations supplémentaires dans le domaine des soins stationnaires aigus. Par ce corpus de règles, le secteur reconnaît l'importance d'une bonne collaboration entre les assureurs, les cliniques et les médecins qui s'appuie sur des conventions transparentes et intelligibles. Par ailleurs, ce cadre comporte des exigences minimales en termes de définition, d'évaluation et de décompte des prestations supplémentaires. Les patients ayant souscrit une assurance complémentaire reçoivent désormais des décomptes facilement compréhensibles des prestations supplémentaires auxquelles ils ont eu recours. L'ASA avait lancé ce projet en 2021, après avoir pris acte des attentes de la FINMA en matière de transparence et de clarté des prestations.

> 95 %

La proportion de conventions conformes s'élevait à 73 pour cent en mars 2025. À la fin du projet, cette proportion s'élève à près de 100 pour cent.

Les assureurs s'étaient alors appuyés sur les exigences minimales de ces principes généraux pour renégocier les conventions passées individuellement avec les hôpitaux. La définition du catalogue concret des prestations supplémentaires fournies spécifiquement par un prestataire ainsi que du tarif correspondant est demeurée explicitement de la compétence de chacun des partenaires contractuels. Le délai de mise en œuvre a été prolongé jusqu'à fin 2025 en raison du nombre élevé de conventions devant être renégociées. En mars 2025, la proportion de conventions conformes s'élevait à 73 pour cent. Depuis les premières mesures réalisées en 2022, ce pourcentage n'a

cessé de se consolider. À la fin du projet, cette proportion s'élève à près de 100 pour cent.

Ce corpus de règles se veut également prospectif. Il soutient l'engagement en faveur du développement d'offres en assurance maladie complémentaire, autant d'innovations qui s'inscrivent dans l'intérêt des patients.

Renforcer la culture financière

Avec l'initiative «Culture financière», l'ASA s'engage en faveur de la formation des jeunes en économie.

L'initiative s'articule autour de deux axes principaux. Le premier vise la diffusion de nouveaux supports pédagogiques. Conjointement avec un partenaire du monde académique, l'ASA apporte son soutien à la Banque nationale suisse BNS dans le cadre du développement du module «Savoir gérer les risques», dont le lancement est prévu pour le second semestre 2026. Des projets avec d'autres institutions de formation sont à l'étude. Le deuxième axe prioritaire de l'ASA consiste dans la recherche de partenariats avec des plateformes d'apprentissage. Elle en a déjà noué deux. Début 2026, l'association a conclu des partenariats de deux ans avec Young Enterprise Switzerland (YES) et education-et-economie.ch. YES conçoit et gère des programmes pratiques d'apprentissage du monde économique et de la formation d'opinion destinés aux élèves. L'ASA soutient le module «Savoir gérer son argent» de YES. L'association education-et-economie.ch aspire à faire découvrir l'économie aux jeunes. L'ASA soutient ses programmes «Découvrir l'économie» et «Semaines économiques».

Outre ces deux axes prioritaires, l'ASA prévoit d'autres mesures, telles que le dialogue avec les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique ainsi qu'une plus grande diffusion des supports pédagogiques de l'ASA.



La sécurité au fil du temps

Fondée en 1900 au buffet de la gare d'Olten, l'Association Suisse d'Assurances ASA a saisi l'occasion de son 125^e anniversaire en 2025 pour mettre en perspective le rôle des assureurs au cours du siècle dernier avec les défis actuels et l'évolution de la situation en termes de sécurité. Pour son ouvrage commémoratif «Risiko, Solidarität und Mathematik» (en allemand uniquement; Risque, solidarité et mathématiques), des auteurs de renom ont évoqué les étapes marquantes de l'histoire de l'assurance, les esprits pionniers qui ont fait avancer le secteur et le long chemin parcouru jusqu'ici. Lors du vernissage du livre au Musée national de Zurich, le discours d'ouverture a été prononcé par la conseillère d'État zurichoise Carmen Walker Späh.

Placée sous le signe de ces festivités, la Journée des assureurs s'est tenue au «Circle Convention Center» de l'aéroport de Zurich et a réuni quelque 280 représentants de l'économie (de l'assurance), de la politique et des pouvoirs publics. Des interventions sur le rôle des assureurs lors de l'effondrement à Blatten, un témoignage sur la guerre en Ukraine et le débat entre jeunes politiciens ont illustré la complexité de la question de la sécurité. Dans le cadre des opérations menées à l'occasion de cette année anniversaire, l'ASA a également parrainé le podcast «Börsenstrasse Fünfzehn». Alexandra Janssen et Fabio Canetg y débattent de problématiques d'ordre financier. Le quiz anniversaire a permis à chacun d'améliorer sa culture financière. Au cours de cette année anniversaire, la Sezione

Ticino de l'ASA s'est également exprimée dans le débat public et a misé sur des formats tels que l'InsurTalk Ticino ou le Forum Assicurazioni. Enfin, le Forum Assurances à Lausanne est venu symboliquement clore les festivités de cette année commémorative.

Renforcement de la représentation sectorielle

Avec Aspen Bermuda Limited Zurich Branch, une autre compagnie de réassurance renommée a rejoint l'ASA à l'été 2025. Fondée en 2019, cette succursale zurichoise est la filiale d'Aspen Bermuda Limited.

Début 2026, le groupe d'assurances Visana est également devenu membre de l'ASA. L'adhésion de Visana, l'un des principaux assureurs maladie et accidents, s'inscrit dans le cadre du développement stratégique de cette compagnie en un assureur multibranche.

Au début de cette même année, un autre assureur-vie, Quantum Leben AG, a rejoint l'ASA. Spécialisé dans les assurances vie, maladie et accidents, cet assureur a son siège à Vaduz, dans la principauté du Liechtenstein.

Ces nouvelles affiliations consolident la position de l'ASA comme représentante des acteurs du secteur de l'assurance. Pour les assureurs, adhérer à l'ASA, c'est notamment pouvoir faire entendre leur voix dans le dialogue sectoriel. Par ailleurs, ils ont ainsi l'occasion de aussi s'impliquer activement au sein des différents comités et commissions de l'association et de participer au processus réglementaire.

Une identité visuelle nouvelle et affirmée

L'année dernière, l'ASA a repensé son identité visuelle. Elle a ainsi posé les jalons d'une communication prospective, misant sur le numérique et clairement positionnée. Cette nouvelle image de marque traduit parfaitement la raison d'être de l'association: la solidarité face aux risques pour une société et une économie suisses fortes. Parallèlement, il s'agissait de veiller à ce que la nouvelle identité visuelle corresponde aux valeurs incarnées par l'ASA. L'association pense et agit selon les principes de l'économie de marché, se montre engagée et privilégie le dialogue.

Le nouveau logo séduit par son design évolutif. Il se remarque, affirme une certaine posture et reste néanmoins fidèle à la tradition. Il témoigne également de la capacité de l'association sectorielle à s'adapter aux défis de demain. Le site web a aussi fait l'objet d'une refonte complète. Il offre désormais une navigation simplifiée, un moteur de recherche performant, assisté par l'IA, et un accès rapide aux thématiques essentielles et aux principaux documents.

L'anniversaire de l'ASA était une belle occasion pour une telle révision du site de l'association. Forte de cette nouvelle identité visuelle, l'ASA est parfaitement positionnée pour promouvoir sa vision dans les années à venir.

ASA · SVV

«Solidarité face aux risques pour une société et une économie suisses fortes.»

Pas d'augmentation de l'impôt sur les retraits en capital

Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027, le Conseil fédéral a proposé une augmentation de l'imposition sur les retraits en capital afin de générer de nouvelles recettes. L'ASA s'est néanmoins fermement prononcée contre une telle disposition. Si l'intention du Conseil fédéral a dans un premier temps été corrigée par le Conseil des États, cette mesure a finalement été supprimée du projet par le Conseil national. L'ASA a expressément salué cette correction nécessaire apportée par le Parlement.

2027

Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027, le Conseil fédéral a proposé une augmentation de l'imposition sur les retraits en capital.

L'association des assureurs privés s'engage depuis toujours en faveur d'un système des trois piliers équilibré en matière de prévoyance vieillesse. Des hausses d'impôts inappropriées sur les retraits en capital de la prévoyance envoient un mauvais signal. En effet, elles touchent aussi la classe moyenne et celles et ceux qui se trouvent dans des situations personnelles difficiles et qui ont absolument besoin de pouvoir retirer ces capitaux en cas de décès ou d'invalidité. En outre, de telles hausses d'impôts sapent la confiance dans les deuxième et troisième piliers. Toute personne qui a investi pendant des décennies dans sa prévoyance personnelle doit pouvoir compter sur des règles du jeu fiables. Modifier ces dernières en cours de route entame la confiance de la population dans le système des trois piliers.

Pseudo-solution contre sécurité juridique

Le secteur de l'assurance a témoigné de son efficacité après la survenance d'événements majeurs au niveau international. Par leur diversification à l'échelle mondiale, les réassureurs apportent une contribution essentielle en la matière. Même si les tremblements de terre présentent un potentiel de dommages considérable, ils remplissent toutes les conditions de l'assurabilité. En conséquence, la pénétration de solutions d'assurance correspondantes augmente sur le marché suisse.

Le Conseil fédéral entend substituer à ce marché qui fonctionne bien une solution publique contraignante sous la forme d'un système d'engagements conditionnels pour les risques sismiques. Ces derniers seraient dès lors exclusivement assumés par la Suisse. Avec le système d'engagements conditionnels, la facture serait entièrement à la charge des propriétaires immobiliers et des contribuables suisses; elle ne pourrait plus être répercutée sur le reste du monde par le biais des réassurances. Un rapport de 2025 du Service sismologique suisse (SED) suggère que le système des engagements conditionnels serait plus avantageux. Or, il dresse un tableau déformé de la situation. En effet, le système d'engagements conditionnels n'offrirait aucune sécurité juridique. Il serait à la merci de décisions politiques. Contrairement à une assurance tremblements de terre, le système d'engagements conditionnels ne permettrait pas de couvrir les dommages indirects. De plus, il prévoit une franchise élevée. Par ailleurs, il n'intègre pas vraiment les frais de transaction comme ceux entraînés par l'enregistrement du sinistre et la réparation des dommages. Dans la solution reposant sur les assurances privées, ceux-ci sont intégralement pris en compte. Au final, le système d'engagements conditionnels n'apporte pas de solution et ne fait qu'aggraver la crise, sans compter qu'il est problématique tant sur le plan réglementaire qu'économique.

Renforcer la cyberrésilience

Le secteur financier est confronté à des cyber-risques accrus. Afin de s'en prémunir, l'ASA s'engage depuis 2022 au sein du Swiss FS-CSC en qualité de membre fondateur. Organisée sous la forme d'un partenariat public-privé, cette association a pour but l'amélioration de la résilience du secteur financier face aux cyberattaques. À cet effet, elle encourage une coopération étroite entre les établissements financiers et les autorités. Ses membres sont des banques, des assurances et d'autres établissements financiers suisses régulés par la FINMA. Au rang des autorités, citons notamment la FINMA, la BNS, mais aussi l'OFCS.

L'association renforce les capacités de résilience à plusieurs niveaux. Outre une gestion coordonnée des risques et des mesures visant l'amélioration de l'échange d'informations, elle organise des exercices et des formations. Le troisième cyberexercice stratégique a eu lieu en 2025. À Zurich, l'association a fait passer un test à la cellule de coordination de crise de la place financière suisse et liechtensteinoise. En novembre, le Swiss FS-CSC a également organisé le premier cyberexercice opérationnel en Suisse romande. Cet événement a souligné l'importance d'une collaboration à l'échelle nationale en matière de défense contre les cyberattaques.

Diversification mondiale des risques

Les réassureurs prennent en charge les risques des assureurs, toutes branches confondues, à savoir l'assurance dommages, l'assurance-vie et l'assurance-maladie. Forts de leur diversification mondiale, ils arrivent à une meilleure répartition des risques que les assureurs directs. En assumant une partie de la charge des sinistres, les réassureurs permettent aux assureurs directs de couvrir également des risques importants et stabilisent ainsi les résultats de ces derniers.

Avec 23 compagnies de réassurance suisses professionnelles et plus de 20 succursales de réassureurs étrangers, la Suisse figure parmi les cinq plus grands

pôles de réassurance au monde. À elles seules, les 22 compagnies de réassurance suisses (assujetties à la FINMA) ont généré en 2024 près de 40 pour cent des primes d'assurance de l'ensemble du secteur en Suisse. Comme les compagnies de réassurance peuvent exercer leur activité à l'international depuis n'importe quel site dans le monde, les places financières se livrent une concurrence féroce pour les attirer. C'est la raison pour laquelle les membres de l'ASA actifs dans la réassurance analysent chaque année l'attractivité de la place de réassurance suisse et formulent ensuite des suggestions d'amélioration.

Actuellement, la compétitivité de la place suisse demeure forte et prometteuse, comme en attestent les indicateurs d'attractivité du site qui restent stables. Pour les réassureurs, trois aspects spécifiques sont capitaux en la matière:

- **Un libre accès à d'autres marchés:** aux fins d'une diversification mondiale des risques, aucune barrière étrangère ne doit empêcher les compagnies de réassurance suisses de prendre en charge les risques d'assureurs exerçant sur d'autres marchés.
- **Une réglementation et une surveillance suisses:** une réglementation et une surveillance aussi légères que possible, qui tiennent compte des spécificités de la réassurance tout en étant reconnues au niveau international, renforcent l'attractivité de la place économique suisse.
- **Un marché du travail international:** au regard du haut niveau de spécialisation des collaborateurs, il est nécessaire de pouvoir recruter facilement et rapidement du personnel qualifié tant en Suisse qu'à l'étranger.

Dans l'idéal, la Suisse parviendra non seulement à gommer ses quelques points faibles, mais aussi à se positionner comme un pôle de compétitivité mondial de premier plan dans certains domaines de la réassurance, à l'instar de ce qu'ont réussi à faire le Royaume-Uni et les Bermudes.

73

membres de l'association

Bien positionnés comme assureurs-vie, maladie, accidents,
non-vie et réassureurs

Assureurs-vie

**Allianz Suisse Société
d'Assurances sur la Vie SA**
allianz.ch

**Assurance des Médecins Suisses
– société coopérative**
va-genossenschaft.ch

AXA Via SA
axa.ch

Baloise Vie SA
baloise.ch

**CCAP Caisse Cantonale
d'Assurance Populaire**
ccap.ch

**Generali Assurances de
personnes SA**
generali.ch

Groupe Mutuel Vie SA
groupemutuel.ch

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**
helvetia.com

Império Assurances
imperio.ch

**Mobilière Suisse Société
d'assurances sur la Vie SA**
mobiliere.ch

**PAX Société suisse d'assurance
sur la vie SA**
pax.ch

Rentes Genevoises
rentesgenevoises.ch

Retraites Populaires
retraitespopulaires.ch

Swiss Life SA
swisslife.ch

Vaudoise Vie
vaudoise.ch

**YOUPLUS Assurance AG,
Triesen, Zweigniederlassung
Freienbach**
youplus.li

YOUPLUS Assurance Suisse SA
youplus.ch

**Zurich Compagnie d'Assurances
sur la Vie SA**
zurich.ch

Assureurs-maladie et assureurs-
accidents

Assura SA
assura.ch

Assurances Agrisano SA
agrisano.ch

CSS Assurance SA
css.ch

Groupe Mutuel Assurances
groupemutuel.ch

**Helsana Assurances
complémentaires SA**
helsana.ch

Helsana Assurances SA
helsana.ch

KPT Assurances SA
kpt.ch

Quantum Leben AG
quantumLeben.com

Sanitas Privatversicherungen AG
sanitas.com

SWICA Assurances SA
swica.ch

Visana Assurances SA
visana.ch

Assureurs non-vie

AIG Europe S.A.
aig.com

**Allianz Suisse Société
d'Assurances SA**
allianz.ch

Appenzeller Versicherungen
appvers.ch

Assurance des métiers
branchenversicherung.ch

AXA Assurances SA
axa.ch

Baloise Assurance SA
baloise.ch

Berkley Schweiz
berkleyinsurance.li

**CAP, Compagnie d'Assurance de
Protection juridique SA**
cap.ch

Chubb Assurances (Suisse) SA
chubb.com

Chubb SA
chubb.com

Coop Protection juridique
cooprecht.ch

Elips Life
elipslife.com

Emmental Assurance
emmental-versicherung.ch

Firstcaution SA
firstcaution.ch

**Fortuna Compagnie d'Assurance
de Protection Juridique SA**
generali.ch

Generali Assurances Générales SA
generali.ch

GVB Assurances privées SA
gvb.ch

HDI Global SE
hdi.global

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances SA**
helvetia.com

HOTELA Assurances SA
hotela.ch

Liberty Specialty Markets
libertyspecialtymarkets.com

**Mobilière Suisse Société
d'assurance SA**
mobiliere.ch

**Orion Assurance de protection
juridique SA**
orion.ch

**Protekta Assurance de
protection juridique SA**
protekta.ch

**Société suisse d'assurance
contre la grêle**
hagel.ch

TSM Compagnie d'Assurances
tsm.ch

**UNIQA Österreich
Versicherungen AG –
succursale de Zurich**
uniqa.ch

**Vaudoise Générale, Compagnie
d'Assurances SA**
vaudoise.ch

**Visana Allgemeine
Versicherungen AG**
visana.ch

**Zurich Compagnie d'Assurances
SA**
zurich.ch

Réassurances

**Aspen Bermuda Limited,
Hamilton**
aspen.co

AXIS Re SE
axiscapital.com

**DR Swiss Deutsche
Rückversicherung Schweiz AG**
drswiss.ch

Echo Réassurances SA
echore.com

**Great Lakes Insurance SE,
Munich, succursale de Baar**
munichre.com

MS Reinsurance
msreinsurance.com

New Reinsurance Company Ltd
newre.com

Peak Reinsurance AG
peak-re.com

RenaissanceRe Europe SA
renre.com

SCOR Switzerland AG
scor.com

Signal Iduna Réassurance SA
sire.ch

Swiss Re SA
swissre.com

Toa Re Europe
toare.ch

**TransRe Europe SA Zurich
Branch**
transre.com

Consulter la liste des membres



Nos membres:
svv.ch/fr/node/675

Organes de l'ASA

Situation au 19 juin 2026

Assemblée générale

Comité directeur

Président:	Stefan Mäder, La Mobilière
Vice-président:	Roman Stein, Swiss Life
Membres:	Mirjam Bamberger, CSS; Reto Dahinden, Swica; Laura Gersch, Allianz; Jean-Daniel Laffely, Vaudoise; Michèle Rodoni, La Mobilière; Rémi Vrignaud, Generali; Thomas Boyer, Groupe Mutuel; Patric Deflorin, AXA; Martin Jara, Helvetia; Anders Malmström, Swiss Re; Roman Sonderegger, Helsana

Comités

Vie Patric Olivier Zbinden, Helvetia	Non-vie Adrian Kollegger, Helvetia	Maladie et accident Thomas Boyer, Groupe Mutuel	Réassurance Thomas Braune, NewRe	Finances et réglementation Stephan Unterberger, Zurich	Politique de la formation et de l'emploi Hamiyet Dogan, Helvetia	Stratégie politique Urs Arbter, ASA
--	--	--	---	--	---	--

Commissions

Thématique Vie Simon Heim, Swiss Life	Choses Flavio Furer, La Mobilière	Technique Assurance- accidents Nikola Ciganovic, Helvetia	Affaires juridiques Irene Klauer, Allianz	Politique de la formation Remo Steinmetz, Swiss Re	Affaires publiques et communication Jan Mühlethaler, ASA
Technique Vie Anja Göing- Jaeschke, Helvetia	Responsabilité civile Lorenzo Natale, Generali	Assurance- accidents obligatoire de la prin- cipauté du Liechtenstein Christoph Jenny, Zurich	Fiscalité René Röthlis- berger, Zürich	Politique de l'emploi Théo Kaeser, Allianz	Affaires in- ternationales Marc Radice, Zurich
Fiscalité Vie Peter Lang, Swiss Life	Responsables des sinistres Michel Bögli, Zurich, et Rolf Wendelspiess, La Mobilière	Maladie complémentaire Andreas Koller, Swica	Présentation des comptes Elena Kuratli, Zurich		Politique économique Bruno Boschung, Helvetia
Questions juridiques Vie Stefan Plattner, Helvetia	Véhicules automobiles Michelle Gruner, La Mobilière et Philip Herger, Zurich	Droit et politique sociale Lukas Thomi, Helvetia	Placements Roger Faust, Allianz		ASA Ticino Samuele Donnini, Zurich
Examen du risque médical Michel Berthold, La Mobilière	Protection juridique Michael Romer, Coop Protection juridique	Tarifs médicaux LAA Thomas Lack, Helvetia, et Gabi Divis, Vaudoise	Technique Surveillance Tancredi Tommasina, Swiss Life		
	Assurance numérique Mario Schneider, Pax		Réglementation Durabilité Agnes Neher, Helvetia		

Centre opérationnel

Situation au 19 juin 2026

Direction

CEO

Urs Arbter

◀ Finances et services

Ursi Frey

Conditions d'exercice

Sandra Kurmann

Branches d'assurance

Jean-Philippe Moser

Affaires publiques et communication

Jan Mühlethaler

Réglementation

Sandra Kurmann

Non-vie et réassurance

Heidi Fröhlich

Affaires publiques

Nicolas Jutzet

Assurance-Vie

Pauline Champion

Assurances maladie et accidents

Matthias Schenker

Communication

Jan Mühlethaler

Assurance durable

Jan Schüpbach

SVV Solution AG

Michael Hartmann

Partenaires

Association pour la formation professionnelle en assurance AFA

Jürg Zellweger, directeur

Pool pour les dommages naturels

Eduard Held, directeur

Impressum

Éditeur: Association Suisse d'Assurances ASA, division des affaires publiques et de la communication. Concept et comité de rédaction: Jan Mühlethaler, ASA. Direction du projet: Sara Jurkovic, ASA; Takashi Sugimoto, Sugimoto Consulting, Bâle. Textes: Thilo Kleine, Jan Mühlethaler, Nicolas Jutzet, Rozerin Coban, Lisa Schaller, Daniel Schriber, Claudia Wirz, Takashi Sugimoto. Traductions FR: Christine Reversac Baudry, IT: Comak Traduzioni. Collaboration au contenu: spécialistes du centre opérationnel de l'ASA. Concept graphique: Keim Identity GmbH, Zurich. Photos: photo en première page par Minimalism Life via Unsplash, p.02 prêt de Jan Mühlethaler, p.10/12 prêt de Pool pour les dommages naturels, p.11 prêt de Claudia Bruderemann, p.16 Francesco Liotti via Unsplash, p.19 prêt de Daniel Liedtke, p.24 Marcin Jozwiak via Unsplash, p.25 Lea Meinenberg, p.31 prêt de Patric Olivier Zbinden, p.32 JSB Co. via Unsplash. Impression: Imprimerie Robert Hürlimann AG, Zurich.

Consulter les organigrammes



Informations complémentaires sur l'organisation:
svv.ch/fr/node/1328

L'importance de notre industrie de l'assurance en chiffres

50 000

collaboratrices et collaborateurs en Suisse

27,1 mrd

de francs de valeur ajoutée brute directe

489 900

francs de valeur ajoutée par poste de travail

134 mio.

de francs versés chaque jour en indemnisations pour sinistres et en rentes

526 mrd

de francs de placements de capitaux des assureurs privés